

N° 7 / 2008

Les mille sources de la Colère

SEPTEMBRE 2008

Sous-main à l'usage des nuls et malcomprenants

Ca y est ! Il est sorti le sous-main à l'usage des nuls et malcomprenants distribué à chaque agent du département. Avec ce magnifique outil à la gloire de PVFI, jamais le mot « pense-bête » n'aura été si approprié. La cerise sur le gâteau revient au poncif suivant : « ne répondez aux contribuables que si vous connaissez la réponse »... Pour être sûr que nos têtes incultes retiennent bien la leçon, le conseil est martelé deux fois !

Mais quelle opinion les concepteurs de cette perle ont-ils des agents s'ils pensent que ce type de rappel en forme de lieu commun leur sera d'une quelconque utilité ?

S'agissait-il d'occuper quelques têtes pensantes désœuvrées ? Qu'elles descendent de leur tour d'ivoire pour donner un coup de main, elles seront bien plus utiles !

S'agissait-il seulement d'aiguiser l'imagination fertile d'un candidat à une quelconque promotion ? On ne peut que regretter alors que cela se fasse sur notre dos et au mépris de notre professionnalisme.

Mais peut-être s'agissait-il simplement de regrouper quelques informations vraiment utiles comme les adresses et numéros de téléphone de différents services. Dans ce cas, un simple fond d'écran aurait largement fait l'affaire. Cela aurait eu le triple avantage d'être nettement plus pratique à l'usage, de satisfaire à la mode de la dématérialisation et de l'éco-responsabilité et enfin d'être totalement gratuit.

Un dernier conseil : ne jetez pas trop vite le bidule, le Beaujolais nouveau arrive dans quelques semaines et vous pourrez toujours le recycler en set de table résistant à la plus grasse des rillettes....

CDI/CDIF : Stop ou encore ?...

L'été est traditionnellement l'époque des mauvais coups. A la DGFIP, le cru 2008 aura dérogé à la règle avec l'annonce de la mise en hibernation de CDI/CDIF sur la plupart des sites où la réforme était en préparation. Bien sûr nous aurions préféré une annulation pure et simple de cette réforme dont la nocivité pour le service public et pour nos conditions

de travail n'est plus à démontrer. Le prétexte invoqué (priorité à la mise en place du SIP) ne doit duper personne : cette demi victoire doit aussi être mise sur le compte des fortes mobilisations des personnels aux mois de mai et juin dernier. Elle doit nous montrer la marche à suivre pour contrecarrer l'administration sur l'ensemble de ses projets.

A Tulle, cette suspension va prendre une forme pour le moins sournoise et totalement inadmissible : la réforme est arrêtée mais les travaux continuent sous le prétexte fallacieux qu'il serait trop tard pour faire machine arrière.

Au mieux, les agents vont travailler pendant a minima trois ans dans des locaux totalement inadaptés à leur mission (la mise en place du SIP est prévue en 2010, CDI/CDIF est donc reportée jusqu'en 2011 minimum...). Et qu'en sera-t-il si la réforme est finalement abandonnée définitivement ?

Au pire, notre direction va profiter de la nouvelle configuration des locaux pour maintenir de façon rampante la fusion des deux services. La tentation sera grande car le but de cette fusion est d'absorber des suppressions d'emplois déjà effectives.

Notre direction se doit de mettre à disposition des agents des locaux en adéquation avec les décisions du directeur général. En persistant sur la voie de la fusion à tout prix, notre directrice montre à nouveau son mépris évident du dialogue social et donc des agents du département...

Invitation à tous les agents

L'assemblée Générale de notre section se tiendra cette année le mardi 21 octobre à la salle des fêtes d'Aubazine.

En cette période où la mobilisation contre les projets de l'administration est plus que jamais indispensable, elle sera le lieu privilégié pour en discuter tous ensemble.

L'assemblée générale est ouverte à tous les agents du département, syndiqués ou non, sous couvert d'une autorisation d'absence.

Un buffet campagnard corrézien (15 € - réservation auprès d'un militant de la section) clôturera nos débats dans la convivialité.

Communiqué du Collectif Non à Edvige

Le 10 septembre 2008

Une conférence de presse a réuni le 9 septembre les 12 organisations signataires d'un recours commun en annulation devant le Conseil d'Etat du décret créant le fichier EDVIGE, ainsi que bon nombre d'organisations et individus signataires de l'Appel « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE ».

La mobilisation contre la mise en place de ce fichier est immense et témoigne de l'inquiétude légitime de la population face aux attaques qu'il porte contre les droits fondamentaux et les libertés publiques et individuelles. Cette mobilisation a enfin été entendue et le Président de la République a souhaité que les libertés publiques soient préservées. La ministre de l'intérieur sur TF1 hier s'est déclarée prête à recevoir les organisations qui le lui demanderaient mais pour ensuite décider d'exclure a priori les représentants des 800 organisations et des 135000 signataires individuels du Collectif « Non à EDVIGE ».

Cette mise à l'écart va manifestement à l'encontre de la démarche d'apaisement et de dialogue mise en avant par le Président de la République pour garantir les libertés.

Elle apparaîtra incompréhensible aux yeux de l'opinion publique et de nature à jeter un total discrédit sur l'action de la Ministre de l'Intérieur, comme sur la parole du Président de la République.

Pour le Collectif, le retrait du décret est un préalable à l'ouverture d'un débat parlementaire sur le respect des libertés publiques, débat dont l'annonce nous réjouit : il est plus que temps que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants, reprennent leur place dans une discussion qui n'aurait jamais dû leur échapper.

Dès aujourd'hui, les organisations demandent donc à rencontrer les groupes parlementaires des deux assemblées pour remettre les citoyens au cœur du débat.

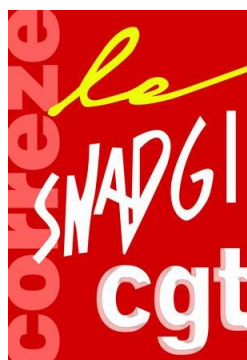
Elles réaffirment leur volonté de voir ce décret annulé.

Si le décret n'était pas retiré d'ici là, elles appelleront les citoyens à fêter la sainte EDVIGE le 16 octobre en se rassemblant à Paris et en région pour faciliter le travail de la police et déposer leur propre fiche individuelle de renseignement auprès des services concernés, afin de démontrer que l'absurdité sécuritaire aboutit, peu ou prou, à fichier toute la population.

Dans l'attente du retrait du décret 2008-32, le Collectif « non à Edvige » appellent l'ensemble des défenseurs des libertés de ce pays à amplifier la mobilisation en signant et en faisant signer l'appel « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE » <<http://www.nonaedvige.ras.eu.org/>, pour qu'enfin le gouvernement se résolve définitivement à retirer ce décret liberticide.



Bulletin d'adhésion



Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ N° DGI : _____

Catégorie : ___ Grade : ___ Echelon : ___ Tps partiel : ___

Résidence administrative : _____ Structure : _____